VILLE DE CHAPONOST
5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE
04 78 45 31 33

Déclarer la naissance de mon enfant/reconnaître mon enfant

A l'occasion de la naissance d'un enfant, les parents ont l'obligation de faire une déclaration auprès de la mairie du lieu d'accouchement dans les 3 jours suivant la naissance.
La reconnaissance s'effectue avant ou après la naissance par le Père et ou la Mère pour établir la filiation de l'enfant né hors mariage.

Déclarer la naissance de mon enfant

Vous venez d'avoir un enfant ? La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né en France. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement. Elle permet d'établir l'acte de naissance. En cas de naissance d'un enfant français à l'étranger, la déclaration doit être faite selon des formalités spécifiques. Plus d'informations sur le site

La déclaration doit être effectuée à la Mairie ou à l'hôpital dans les 5 jours qui suivent la naissance. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de 5 jours. Lorsque le dernier jour dudit délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Qui s'en occupe ? Toute personne peut se présenter pour déclarer une naissance, en possession des pièces justificatives suivantes :

- Attestation du médecin ou de la sage-femme ;
- Pièce d'identité des 2 parents ;
- Le cas échéant, déclaration conjointe de choix de nom

Reconnaître mon enfant

La reconnaissance concerne les futurs parents non mariés. Elle peut être enregistrée avant la naissance ou au moment de la déclaration de naissance, ou après la naissance. Cette démarche peut être effectuée dans n'importe quelle mairie de France ou consulat.

Elle nécessite de fournir les pièces suivantes :

- Pièce d'identité du ou des parents
- Eventuellement le livret de famille
- Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois

Contact

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service état civil

Mairie de Chaponost
Service état civil
5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost
Tél. 04 78 45 31 33
etat.civil@mairie-chaponost.fr

SITUER

Vue plan

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- Consulter le site service-public

ACCÈS RAPIDES

ANNUAIRES

PORTAIL FAMILLE

AQUEDUC

PLU

PUBLICATIONS

TRAVAUX

NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

commune de Chaponost